

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2018_262 Bis

OBJET :

COMMISSION N°3

ANIMATION JEUNESSE

Modification de la politique tarifaire des ALSH

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 39

Suppléants présents : 2

Procurations : 4

42 de la délibération
n°238 à 246

44 de la délibération
n°247 à 248

45 de la délibération
n°249 à 283

Nombre de votants : 45

L'an deux mille dix-huit, le 10 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à HERRIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 3 décembre 2018, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président (à partir de la délibération n°CC_2018_249)

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président,

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, Mme Marion DUBOIS, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Jean-Luc CARTON, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SCZYMCZAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc LEFEBVRE, (à partir de la délibération CC_2018_247) M. Luc MONNET, (à partir de la délibération CC_2018_247), Mme Annick MATTON

Ont donné pouvoir :

M. Pierre CROXO, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. ROHART

Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. SCZYMCZAK

Absents :

M. Raymond NAMYST, M. Francis MELON, M. Régis BUE, M. Michel DUFERMONT, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Amaury DUFOUR, Mme Marie-Hélène BACLET,

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP

M. Jean-Paul BEAREZ, remplacé par son suppléant M. Jean-Paul CARTON

Secrétaire de Séance : M. Arnaud HOTTIN

COMMISSION N°3
JEUNESSE

Modification de la politique tarifaire des ALSH

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence Animation Jeunesse,

Considérant la volonté de modifier la politique tarifaire des ALSH,

Vu le projet de règlement en annexe,

Oui l'exposé de son Président,

DECIDE (par 45 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 45 VOTANTS)

- De fixer la politique tarifaire des ALSH comme suit à partir du 1^{er} janvier 2019 :

Il est proposé d'augmenter de 2% la politique tarifaire des accueils de loisirs pour les enfants à partir de 3 ans par rapport à l'année 2018.

Les tarifs sont majorés de 40% pour toutes les personnes extérieures au territoire de la Pévèle Carembault et ne remplissant pas les conditions des cas particuliers ci-dessous :

- Un enfant scolarisé sur la CCPC (Un certificat de scolarité)
- Travailler sur la CCPC (une attestation d'employeur)
- Avoir un grand parent résidant dans la CCPC (livret de famille)
- Eligibilité au dispositif LEA (QF de 0 à 700)

* La garderie est de 1h30 maximum par passage le matin ou le soir

- Le prix de journée est pour 8 heures d'accueil – la ½ journée pour 3 heures d'accueil.

La proposition tarifaire est reproduite ci-dessous :

VACANCES SCOLAIRES

			CANTINE OBLIGATOIRE	EXTERIEURS CCPC	GARDERIE * que pour ALSH (hors SODAS CLUB)	EXTERIEURS CCPC
			2019		2019/jrs/passage	
L.E.A	De 0 à 369	1	2,00 €	LEA	0,50 €	LEA
	De 370 à 499	2	3,60 €		0,50 €	
	De 500 à 700	3	4,80 €		0,50 €	
	De 701 à 873	4	6,26 €	8,76 €	1,00 €	1,40 €
	De 874 à 1073	5	8,14 €	11,40 €	1,00 €	1,40 €
	De 1074 à 1273	6	9,38 €	13,13 €	1,00 €	1,40 €
	De 1274 à 1474	7	10,50 €	14,70 €	1,00 €	1,40 €
	De 1474 et +	8	11,96 €	16,74 €	1,00 €	1,40 €

Inscription semaine obligatoire 3-4-5 jrs

Inscription semaine obligatoire 3-4-5 jrs

MERCREDIS RECREATIFS

Tranche		Prestation obligatoire, Journée et Cantine	TARIFS EXTERIEURS	Tarifs exclusif 1/2 journée (sans cantine)	TARIFS EXTERIEURS	Tarifs Cantine	TARIFS EXTERIEURS	GARDERIE *	TARIFS EXTERIEURS	
		2019		2019		2019		2019/jrs/pass age		
De 0 à 369	1	2,00 €		0,50 €		1,00 €		0,50 €		*A partir de Septembre 2019, obligation de s'inscrire matin ou soir, au forfait entre chaque vacances scolaire
De 370 à 499	2	3,60 €	LEA	1,05 €	LEA	1,50 €	LEA	0,50 €	LEA	
De 500 à 700	3	4,80 €		1,50 €		1,80 €		0,50 €		
De 701 à 873	4	6,26 €	8,76 €	2,13 €	2,98 €	2,00 €	2,80 €	1,00 €	1,40 €	
De 874 à 1073	5	8,14 €	11,40 €	2,97 €	4,16 €	2,20 €	3,08 €	1,00 €	1,40 €	
De 1074 à 1273	6	9,38 €	13,13 €	3,34 €	4,68 €	2,70 €	3,78 €	1,00 €	1,40 €	
De 1274 à 1474	7	10,50 €	14,70 €	3,75 €	5,25 €	3,00 €	4,20 €	1,00 €	1,40 €	
De 1474 et +	8	11,96 €	16,74 €	4,38 €	6,13 €	3,20 €	4,48 €	1,00 €	1,40 €	

MINI-CAMPS ALSH

Tranche		PRIX à la journée	TARIFS EXTERIEURS	Forfait 5 jours	TARIFS EXTERIEURS	
		2019		2019		
De 0 à 369	1	6,50 €		32,50 €		LEA
De 370 à 499	2	8,60 €	LEA	43,00 €	LEA	
De 500 à 700	3	10,10 €		50,50 €		
De 701 à 873	4	13,76 €	19,26 €	68,80 €	96,32 €	
De 874 à 1073	5	15,84 €	22,18 €	79,20 €	110,88 €	
De 1074 à 1273	6	17,58 €	24,61 €	87,90 €	123,06 €	
De 1274 à 1474	7	19,00 €	26,60 €	95,00 €	133,00 €	
De 1474 et +	8	20,66 €	28,92 €	103,30 €	144,62 €	

*** Forfait incluant**

- Quotient de 0 à 700 –
Prix journée forfaitaire (journée/Cantine) + 1 cantine + 2 garderies
+ 2,50 euros (supplément charge salariale, hébergement,)
- Quotient de 701 et plus
- Prix journée forfaitaire (journée/Cantine) + 1 cantine + 2 garderies
+ 3,50 euros (supplément charge salariale, hébergement,)

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président
Jean-Luc DEVERDIER

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le



ID : 059-200041960-20181210-CC_2018_262_B-DE